

OBJET **Rapport/ bilan d'activité 2016**
 Régie Marchés et Droits de Place

Les marchés (fixes et forains) ainsi que l'occupation privative du domaine public communal sont gérés par la Régie Marchés et Droits de Place, service public local à caractère industriel & commercial, dotée de la seule autonomie financière.

A ce titre, à l'appui du Compte de Gestion et du Compte Administratif, soumis à l'approbation du Conseil, il est prévu de présenter un rapport / bilan d'activités du service pour l'exercice concerné que vous trouverez en annexe et qu'il vous est demandé d'approuver.

Je vous prie de bien vouloir prendre acte.

COMMUNE DE SAINT-DENIS

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du samedi 24 juin 2017
Délibération n° 17/3-023

OBJET **Rapport/ bilan d'activité 2016**
 Régie Marchés et Droits de Place

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N°17/3-023 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur FIDJI Jean-Claude au nom des commissions « Affaire Générale / Entreprise Municipale » et « Consultative des Services Publics Locaux » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Prend acte du rapport/ bilan d'activité 2016 de la Régie Marchés et Droits de Place.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20170624-173023-DE
Date de télétransmission : 30/06/2017
Date de réception préfecture : 30/06/2017

Signé électroniquement par :
Le Maire
29/06/2017



Gilbert ANNETTE



COMPTE ADMINISTRATIF 2016

DGA/ Développement Urbain
DIRECTION ECONOMIE DE PROXIMITE
Régie Marchés et Droits de Place
Affaire suivie par Valérie VLODY
Tél. 0262.40.03.78

RAPPORT D'ACTIVITE DE L'EXERCICE

Le principe de libre administration permet aux collectivités de choisir le mode de gestion de leurs services publics : aux côtés de la gestion directe ou déléguée, la création d'une régie à personnalité morale et autonomie financière ou à seule autonomie financière constitue une troisième voie. Il s'agit alors pour la collectivité de distinguer la gestion d'un service public local en confiant celle-ci à un organisme spécialement créé à cet effet, afin - notamment - d'apprécier la qualité du service dispensé et son coût.

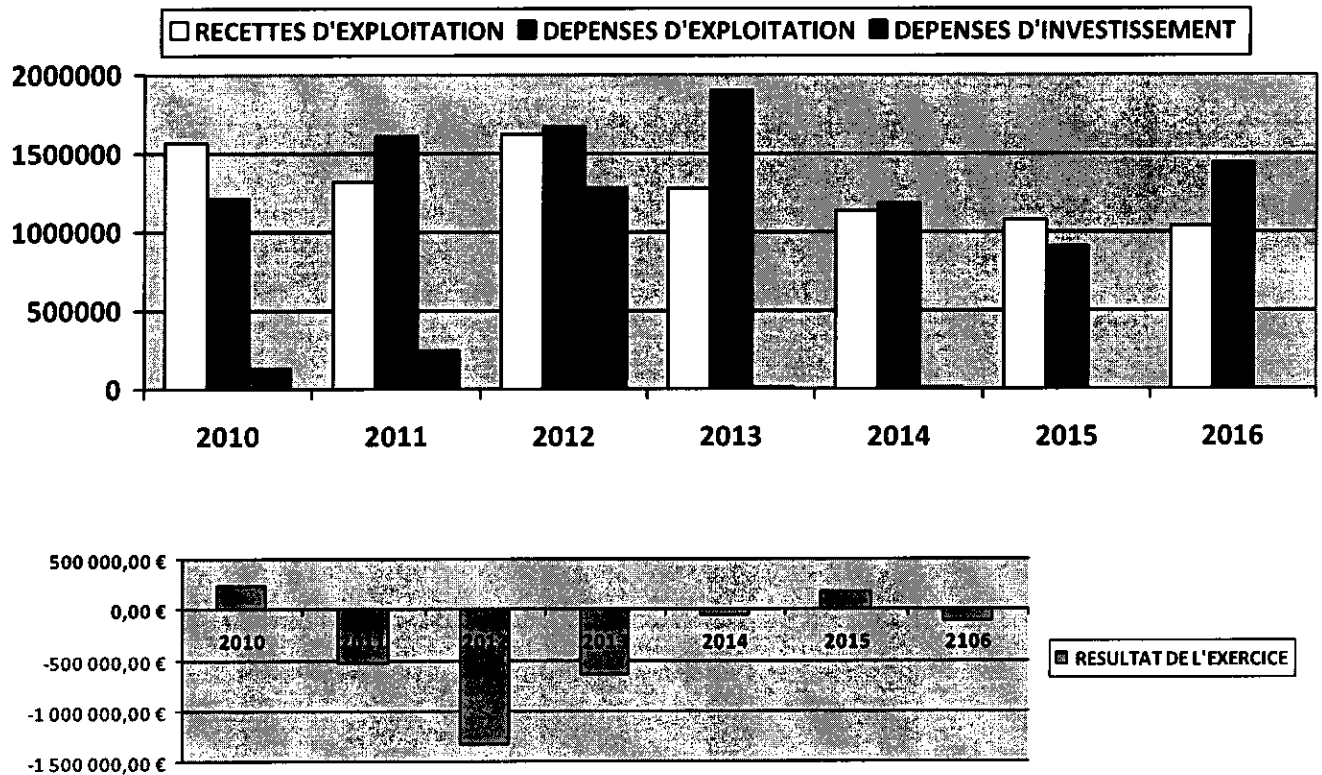
C'est ainsi que, en application des dispositions du Décret n° 88-621 du 6 mai 1988 modifiant le Code des Communes applicables aux régies communales et relatif aux régies départementales, le Conseil Municipal crée la Régie Marchés et Droits de Place par Délibération du 24 juin 1989. Cette structure, dotée de la seule autonomie financière, a pour missions de gérer les marchés fixes et forains de la Ville ainsi que l'occupation privative du domaine public communal à des fins commerciales ; conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales applicables aux services publics à caractère industriel et commercial.

L'une des caractéristiques principales des régies est de disposer d'un budget autonome, propre et distinct de celui de la collectivité de rattachement et dont l'exécution pour l'exercice 2015 se traduit par un excédent global de 208 965.41 € Sections d'Investissement et d'Exploitation confondues. Soit encore, en tenant compte des résultats des exercices antérieurs, un excédent cumulé global de 1 241 412.26 €.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
EXERCICE 2015			
Report à nouveau	444 721.78 €	796 690.48 €	1 241 412.26 €
EXERCICE 2016			
Recettes	289 328.70 €	1 036 632.96 €	
Dépenses	-	1 443 546.12 €	
Résultat de l'exercice	289 328.70 €	-406 913.16 €	-117 584.46 €
Résultat cumulé de clôture	734 050.48 €	134 499.10 €	868 549.58 €

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20170624-173023-DE
Date de télétransmission : 30/06/2017
Date de réception préfecture : 30/06/2017

I – Evolution d'activité sur les sept dernières années



Il fait apparaître :

- En recettes d'exploitation 1 036 632.96 €
- En dépenses d'exploitation 1 443 546.12 €
- En dépenses d'investissement -

En comparaison, l'exercice 2015 faisait apparaître :

- En recettes d'exploitation 1 077 531.83 €
- En dépenses d'exploitation 910 542.05 €
- En dépenses d'investissement -

En 2016 :

- Les recettes d'exploitation ont légèrement diminué. En effet, elles ont connu une diminution de 9.6 % de 2015 à 2016, contre une diminution de 9.5 % de 2014 à 2015.

Les dépenses de fonctionnement ont, quant à elles, augmenté de 15.8% de 2015 à 2016 alors qu'elles avaient diminué de 23 % de 2014 à 2015.

- Quant aux dépenses d'investissement, nous n'en avons pas faites.

En 2016, nous avons maintenu une rigueur dans la gestion de nos dépenses puisque sur les « charges à caractère général », nous les avons diminués de 69 846 euros. En revanche sur les charges de personnel et frais assimilés, nous avons dû rembourser au budget de la ville les charges de personnels-ville mis à disposition de la régie, non réglés depuis quelques années, soit 540 929.22 euros.

II - Pour l'année 2016, la Régie des Marchés et droits de place a réalisé plusieurs actions.

- Un travail de réflexion et de fond sur le marché de nuit avec l'organisation de thématiques d'animation fortes et des marchés qui ont, à certains moments de l'année, attirés plus de 10 000 personnes,
- L'organisation de notre grande braderie du mois d'août dans des conditions de sécurité contraintes,
- Le portage d'un projet nouveau le « Saint-Denis Food Truck Tour » qui tend à mettre en place sur le territoire dionysien un ensemble de food truck de qualité,
- L'organisation d'un marché de Noël,
- La poursuite du travail de mise à jour des conventions d'occupation du domaine public de la Ville,
- L'acquisition d'un logiciel de gestion de tous nos emplacements sur le domaine public économique (marchés forains, marchés fixes, voiries, publicités, ...) et la formation des agents à l'utilisation de celui-ci.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20170624-173023-DE
Date de télétransmission : 30/06/2017
Date de réception préfecture : 30/06/2017

Signé électroniquement par :
Le Maire
29/06/2017



Gilbert ANNETTE